



FICHE INTEMPÉRIES – COMPÉTITIONS JEUNES

Fiche à retourner par le club, dûment complétée :
Si terrain(s) déclaré(s) impraticable(s) par la Municipalité
ou par le responsable du club (terrain privé)

de préférence par e-mail à : secretariat@foot22.fff.fr

(ou par fax : 02.96.76.10.18)

au plus tard, Vendredi avant 17 heures

NOM DU CLUB :

N° affiliation :

NOM(S) DU ou DES TERRAIN(S) FERMES

1.
2.
3.
4.

PRECISEZ TOUS LES MATCHES CONCERNES PAR LA ou LES FERMETURES

DIVISIONS Groupes	N° MATCH	MATCH(ES)

Date :

Nom et signature de l'expéditeur :

District de Football des Côtes d'Armor
3 allée du Haut Champ – BP 8 – 22440 PLOUFRAGAN
Tel : 02.96.76.10.10 – Télécopie : 02.96.76.10.18.
secretariat@foot22.fff.fr



IMPORTANT CE DOCUMENT SERA PRIS EN COMPTE, UNIQUEMENT SI
L'ARRETE MUNICIPAL EST JOINT A CETTE FICHE . MERCI.

District de Football des Côtes d'Armor
3 allée du Haut Champ – BP 8 – 22440 PLOUFRAGAN
Tel : 02.96.76.10.10 – Télécopie : 02.96.76.10.18.
secretariat@foot22.fff.fr